

Interpellation sur la gestion des forêts de Pully

Madame la Présidente,
Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Conseillers Municipaux,
Chers collègues,

Récemment, des Pulliérans habitant dans le périmètre - ou aux alentours - du Bois de la Chenaula ont manifesté certaines inquiétudes quant aux méthodes d'exploitation de cette forêt. Certaines des personnes concernées, qui sont domiciliées sur place depuis de nombreuses années, « démontrent » photos à l'appui le caractère de plus en plus clairsemé de cette forêt. Des doutes s'expriment également sur l'entretien de la forêt, les critères d'abattage, les principes de compensation, l'utilisation du bois, ou encore sur les conditions posées aux entreprises sous-traitantes.

Au vu des préoccupations susmentionnées, et conformément à l'**Art. 70 - Interpellation** du Règlement de notre Conseil, je souhaite poser les questions suivantes à la Municipalité, en la priant de bien vouloir renseigner le Conseil communal sur les points ci-après :

- La superficie de 103 hectares de forêts communales a-t-elle augmenté ou diminué ces dernières années ? Qu'en est-il pour l'avenir ?
- Qu'en est-il du volume de bois sur pied, en m³/hectare, et de l'évolution de ce volume au cours du temps ?
- La proportion de 56% de feuillus est-elle destinée à se maintenir, ou est-il envisagé de la réduire au profit des résineux ?
- En particulier, une protection spécifique est-elle prévue pour les chênes qui ont donné leur nom au Bois de la Chenaula ?
- Par rapport aux critères d'abattage proprement sylvicoles, quelle proportion des abattages est nécessitée par les besoins de la construction ?
- Les travaux de sylviculture sont-ils toujours réalisés par l'équipe forestière municipale ou sont-ils parfois confiés à des entreprises sous-traitantes ?
- Après des travaux de sylviculture, est-il généralement prévu une remise en état du sol, plus ou moins sévèrement abîmé par le passage des machines et des véhicules nécessaires ?
- Comment s'effectue le contrôle de la prolifération du lierre ?

D'avance, je remercie la Municipalité de ses réponses.

Lena Lio
Députée au Grand Conseil

Le 9 mai 2016